Qui reçoit le prêt étudiant?

Costa Kapsalis

Le Canada accorde une grande importance aux études postsecondaires. Chaque année, dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), environ 1,5 milliard de dollars en prêts et 80 millions de dollars en bourses sont versés aux étudiants qui en ont besoin. Toutefois, l'augmentation des frais de scolarité et l'accroissement de l'endettement des étudiants ces dernières années ont suscité des préoccupations concernant le caractère abordable des études postsecondaires. Selon un rapport récent, « le Canada éprouve des difficultés à assurer un accès égal de tous ses citoyens à l'économie du savoir. En dépit de plusieurs années de tentatives pour corriger la situation, un écart important persiste dans la participation aux études postsecondaires entre les jeunes provenant de milieux favorisés et les autres » (Junor et Usher, 2004).

La présente étude examine le rôle du PCPE. Même s'il est difficile de déterminer dans quelle mesure le PCPE a permis à des étudiants à faible revenu d'accéder aux études postsecondaires, l'étude aborde certaines questions : Les prêts aux étudiants sont-ils ciblés pour répondre aux besoins des jeunes à faible revenu? Dans quelle mesure le montant du prêt traduit-il les besoins financiers? Quelles sont les conséquences de la prise en compte du revenu des parents dans le cas des étudiants considérés comme étant à la charge de leurs parents?

L'étude est fondée sur une base de données qui est le résultat du couplage de la banque de Données administratives longitudinales (DAL) de Statistique Canada et des dossiers administratifs du PCPE (voir *Sources des données et définitions*). L'analyse porte sur les personnes âgées de 18 à 24 ans. Le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ne participent pas au PCPE et ont été par conséquent exclus. Le Yukon a aussi été exclu en raison de la taille limitée de l'échantillon.

Costa Kapsalis est au service de Data Probe Economic Consulting Inc. On peut le joindre au (613) 726-6597 ou à perspective@statcan.ca.

Graphique A Le recours au PCPE fléchit à mesure que le revenu des parents augmente.

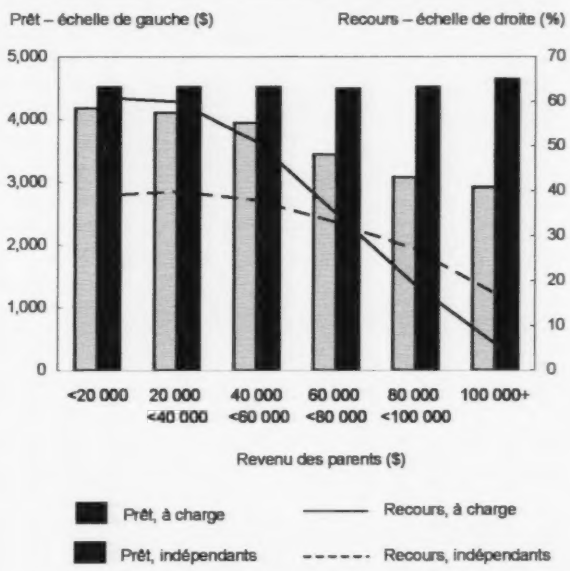

Sources : Banque de Données administratives longitudinales, 2000; Programme canadien de prêts aux étudiants, 1999-2000

Prêts aux étudiants destinés aux familles à faible revenu

Le PCPE vise à aider les étudiants de familles à faible et à moyen revenus à compenser les coûts des études postsecondaires. Le programme fait une distinction entre les étudiants « à charge » et « indépendants ». Les personnes mariées, les parents seuls, les personnes qui ont été occupées au cours des 24 derniers mois et celles qui ont quitté l'école secondaire il y a plus de quatre ans sont considérés comme indépendants; les autres sont considérés comme à charge.

Dans le cas des étudiants à charge, le revenu des parents est pris en compte pour l'évaluation des besoins financiers. Par conséquent, il n'est pas surprenant de constater que le taux de recours au PCPE diminue rapidement dans le cas des parents dont le revenu est plus élevé — passant de 61 % en 2000 pour les jeunes dont les parents avaient un revenu inférieur à 20 000 $ à 6 % pour ceux dont les parents touchaient un revenu de 100 000 $ ou plus (graphique A). Chez les étudiants indépendants, le taux de recours diminue aussi au fur et à mesure que le revenu des parents augmente, mais plus graduellement.

Le montant moyen des prêts aux étudiants à charge diminue également au fur et à mesure qu'augmente le revenu des parents; du côté des étudiants indépendants, il demeure presque le même. En 2000, environ les deux tiers des montants des prêts sont allés à des étudiants dont les parents avaient un revenu inférieur à 60 000 $, soit 73 % dans le cas des étudiants à charge et 51 % dans le cas des étudiants indépendants (tableau 1).

Les jeunes de familles à faible revenu toujours moins susceptibles de poursuivre des études postsecondaires à temps plein

Bien que les prêts visent les étudiants de familles à faible revenu, les taux d'inscription aux études postsecondaires à temps plein pour ce groupe demeurent bien inférieurs à ceux des étudiants de familles à revenu élevé (graphique B). Parmi les jeunes à charge, le taux d'inscription pour la fourchette supérieure du revenu familial en 2000 était presque deux fois plus élevé que pour la fourchette inférieure (51 % comparativement à 29 %). L'écart était encore plus grand dans le cas des jeunes indépendants (46 % comparativement à 17 %).

Tableau 1 Inscriptions aux études postsecondaires et recours au PCPE selon la situation des étudiants

Revenu des parents	Jeunes de 18 à 24 ans	Inscrits à temps plein	Emprunteurs	
			Total	Prêt moyen
	milliers	%	%	$
Ensemble des jeunes	**2 034,9**	**33,4**	**32,0**	**4 073**
À charge	**1 047,9**	**38,9**	**33,6**	**3 817**
< 20 000 $	116,3	28,6	60,6	4 186
20 000 $ < 40 000 $	193,1	32,6	59,5	4 108
40 000 $ < 60 000 $	199,1	36,1	50,7	3 943
60 000 $ < 80 000 $	188,7	38,5	35,2	3 442
80 000 $ < 100 000 $	137,8	42,2	18,8	3 077
100 000 $ et plus	212,8	50,9	5,5	2 921
Indépendants	**987,0**	**27,7**	**29,6**	**4 531**
< 20 000 $	135,1	16,8	39,4	4 516
20 000 $ < 40 000 $	196,6	19,6	40,0	4 518
40 000 $ < 60 000 $	189,1	23,4	37,7	4 514
60 000 $ < 80 000 $	173,2	27,6	32,6	4 490
80 000 $ < 100 000 $	118,6	33,7	26,8	4 513
100 000 $ et plus	174,3	45,8	17,0	4 649

Sources : Banque de Données administratives longitudinales, 2000; Programme canadien de prêts aux étudiants, 1999-2000

Sources des données et définitions

La base de données DAL/PCPE est le résultat du couplage de la banque de **Données administratives longitudinales** (DAL) de Statistique Canada et de la base de données du **Programme canadien de prêts aux étudiants** (PCPE). La banque DAL est constituée des dossiers fiscaux d'environ 20 % des déclarants. La base de données du PCPE comprend les dossiers administratifs de tous les emprunteurs. L'échantillon utilisé comprend tous les contribuables, qu'ils aient bénéficié ou non d'un prêt du PCPE.

Les étudiants à temps plein du niveau postsecondaire ont droit à une déduction pour études à temps plein. Les personnes étaient considérées comme des étudiants à temps plein en 2000 si elles avaient droit à une déduction pour études à temps plein cette année-là. Toutefois, il n'est pas possible de faire de distinction entre celles qui fréquentaient l'université, le collège ou un établissement privé.

Les **emprunteurs du PCPE** reçoivent des fonds pour une année de prêt (août à juillet). Afin d'assurer la cohérence avec les DAL, on a converti cette année en deux années civiles. Par exemple, un étudiant ayant reçu un prêt en 1999-2000 était considéré comme un emprunteur en 1999 et en 2000.

Dans le cas des jeunes qui vivaient avec leurs parents en 2000, le **revenu des parents** est le revenu de 2000. Pour les autres, il s'agit du revenu de la dernière année pendant laquelle ils étaient considérés comme des enfants. Le revenu des parents des années précédentes a été converti en dollars de 2000 selon l'indice des prix à la consommation. Il n'a pas été possible de déterminer le revenu des parents pour 14 % des étudiants à temps plein et 28 % des autres jeunes. Les poids ont été ajustés pour tenir compte des jeunes dont le revenu des parents n'est pas connu.

Graphique B Les taux d'inscription aux études postsecondaires augmentent avec le revenu des parents.

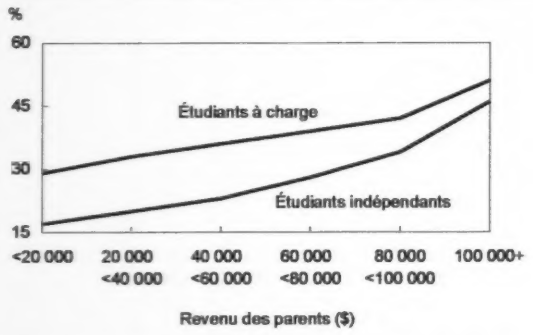

Sources : Banque de Données administratives longitudinales, 2000; Programme canadien de prêts aux étudiants, 1999-2000

Évidemment, on ne peut attribuer la totalité de la différence dans les taux d'inscription au revenu familial. Le niveau de scolarité des parents est au moins tout aussi important (Drolet, 2005; Lambert et coll., 2004). Des estimations additionnelles fondées sur le Recensement de 2001 confirment que les inscriptions à temps plein sont influencées par le revenu des parents, mais encore plus par le niveau de scolarité de ces derniers. En outre, le revenu des parents a un effet plus marqué sur les inscriptions à l'université que sur celles au collège, et il n'a à peu près pas d'effet sur les inscriptions à temps partiel (voir *Inscriptions aux études postsecondaires selon le niveau de scolarité des parents*)[1]. Néanmoins, le revenu des parents est important. En outre, même si les moyens financiers ne garantissent pas à eux seuls l'égalité d'accès aux études postsecondaires, les prêts et les bourses aux étudiants demeurent le principal outil de politique publique à ce chapitre.

Les jeunes indépendants ont des taux d'inscription plus faibles que les jeunes à charge, principalement parce qu'ils ont tendance à être plus âgés et que le taux d'inscription aux études postsecondaires diminue avec l'âge. Toutefois, les taux d'inscription des jeunes indépendants augmentent de façon plus marquée avec le revenu des parents. Il semble que les familles à revenu élevé soient plus susceptibles de subvenir plus longtemps aux besoins de leurs enfants qui sont aux études, et que l'exclusion du revenu des parents au moment de l'évaluation des besoins financiers des étudiants facilite l'admissibilité des enfants de familles à revenu élevé aux prêts aux étudiants.

La distance : un obstacle important à l'inscription aux études postsecondaires

D'autres facteurs viennent souvent s'ajouter aux considérations financières. Parmi les préoccupations importantes figure la proximité du collège ou de l'université

Le Programme canadien de prêts aux étudiants

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est administré conjointement par le gouvernement fédéral, les neuf provinces participantes, et le Yukon. Le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut reçoivent d'autres paiements du gouvernement fédéral pour compenser l'aide comparable qu'ils fournissent dans le contexte de leur propre programme d'aide aux étudiants. La majorité des prêts vont aux étudiants à temps plein, et moins de 1 %, aux étudiants à temps partiel.

Le principal objectif du programme est d'aider les étudiants de familles à faible et à moyen revenus à assumer le coût des études postsecondaires. Le niveau d'aide est fondé sur les besoins financiers. Cela tient compte du coût des études (frais de scolarité, livres et fournitures, et frais de subsistance de base) ainsi que des ressources disponibles (revenu prévu de l'étudiant et de la famille, le cas échéant). En 2000, le plafond pour la portion fédérale était de 165 $ par semaine d'études, soit environ 5 610 $ pour une année scolaire type de 34 semaines.

En vertu des règles du PCPE, le revenu des parents est pris en compte uniquement dans le cas des étudiants à charge. Les étudiants sont considérés comme indépendants s'ils sont mariés, s'ils sont des parents seuls, s'ils ont été actifs au cours des 24 derniers mois ou s'ils ont quitté l'école secondaire il y a plus de quatre ans. Par exemple, dans le cas d'une famille de quatre personnes, la contribution annuelle des parents pour les étudiants à charge est fixée à zéro si le revenu brut combiné des parents est inférieur à 50 000 $, à environ 3 000 $ si le revenu est de 75 000 $, et à environ 11 000 $ si le revenu est de 100 000 $. Les non-emprunteurs ont été classés de façon approximative selon les données disponibles pour tous les jeunes dans la banque de Données administratives longitudinales.

Les étudiants doivent commencer à rembourser leur prêt six mois après avoir terminé ou interrompu leurs études postsecondaires à temps plein. L'intérêt sur le prêt commence à s'accumuler à partir du moment où l'étudiant cesse d'être un étudiant à temps plein. Le taux réel et les modalités de remboursement sont établis au moment du début du remboursement.

(Frenette, 2003). Dans la fourchette inférieure du revenu des parents, les jeunes vivant à distance de navettage (70 km) d'une université étaient plus de deux fois plus susceptibles que ceux vivant plus loin de poursuivre des études postsecondaires (graphique C).

Le fait de vivre loin est particulièrement significatif lorsqu'il est combiné à un faible revenu des parents. Parmi les jeunes qui ne vivaient pas près d'une université ou d'un collège, ceux se situant dans la fourchette supérieure du revenu des parents étaient presque quatre fois plus susceptibles de s'inscrire que ceux dans la fourchette inférieure (41 % comparativement à 11 %).

Toutefois, même si la distance peut constituer un obstacle important pour certains, elle a des effets limités sur les taux globaux d'inscription. Cela vient de ce que la plupart des jeunes (81 %) vivent à distance de navettage d'une université. (Presque tous ceux vivant près d'une université vivent aussi près d'un collège.) Une autre proportion de 15 % des jeunes vivent à distance de navettage d'un collège seulement. Ainsi, seulement 5 % des jeunes vivent plus loin (tableau 2).

Le taux de recours au PCPE est plus élevé chez ceux vivant près d'un collège seulement

Le taux de recours au PCPE est plus élevé de 11 points de pourcentage chez ceux qui vivent près d'un collège seulement (41 %) que chez ceux qui vivent près d'une université (30 %) (tableau 2). Le taux de recours chez ceux qui ne vivent pas à distance de navettage de l'un ou l'autre de ces établissements est de 38 %. C'est donc dire que le taux de recours au PCPE semble être influencé par les questions de distance, et particulièrement la proximité d'une université. Ces effets de la proximité sont les plus marqués parmi les étudiants à faible revenu, qui sont les plus susceptibles de recourir au PCPE.

La proximité d'une université ou d'un collège a peu d'incidence sur le montant des prêts

Les étudiants dont la famille ne vit pas à distance de navettage d'un établissement d'enseignement postsecondaire sont beaucoup plus susceptibles de quitter

Graphique C La proximité d'un établissement postsecondaire a plus d'incidence sur les taux d'inscription dans les tranches de revenu inférieures.

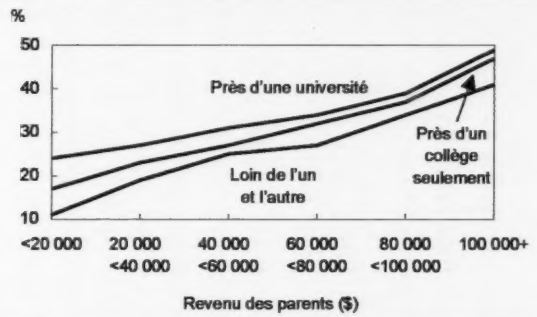

Sources : Banque de Données administratives longitudinales, 2000; Programme canadien de prêts aux étudiants, 1999-2000

Tableau 2 Inscriptions aux études postsecondaires et recours au PCPE selon la proximité d'un établissement

Revenu des parents	Jeunes de 18 à 24 ans	Inscrits à temps plein	Emprunteurs	
			Total	Prêt moyen
	milliers	%	%	$
Près d'une université[1]	**1 644,1**	**34,6**	**30,3**	**4 023**
< 20 000 $	195,0	24,4	50,8	4 223
20 000 $ < 40 000 $	303,2	27,2	50,8	4 142
40 000 $ < 60 000 $	308,7	30,8	43,9	4 026
60 000 $ < 80 000 $	292,5	33,7	32,6	3 759
80 000 $ < 100 000 $	210,1	38,6	20,6	3 750
100 000 $ et plus	334,6	49,1	9,7	4 181
Près d'un collège seulement	**297,8**	**29,8**	**41,2**	**4 349**
< 20 000 $	38,0	16,7	61,6	4 605
20 000 $ < 40 000 $	65,0	23,0	59,5	4 561
40 000 $ < 60 000 $	61,2	26,7	56,0	4 463
60 000 $ < 80 000 $	54,6	32,5	42,0	4 096
80 000 $ < 100 000 $	36,6	37,3	29,5	3 911
100 000 $ et plus	42,5	46,7	15,8	4 156
Loin de l'un et l'autre	**93,0**	**23,9**	**37,9**	**3 924**
< 20 000 $	18,4	10,9	50,0	4 555
20 000 $ < 40 000 $	21,6	19,4	51,5	4 445
40 000 $ < 60 000 $	18,3	24,7	49,0	4 378
60 000 $ < 80 000 $	14,9	27,3	39,2	4 090
80 000 $ < 100 000 $	9,7	33,8	26,7	3 935
100 000 $ et plus	10,0	40,9	13,7	2 661

1 Presque tous les jeunes qui vivent à distance de navettage (70 km) d'une université vivent aussi à distance de navettage d'un collège.

Sources : Banque de Données administratives longitudinales, 2000; Programme canadien de prêts aux étudiants, 1999-2000

la maison pour étudier. Cela veut dire des coûts plus élevés. Des recherches antérieures ont démontré que « le montant médian annuel que les étudiants à temps plein vivant avec leurs parents ont consacré aux dépenses qui ne sont pas liées aux études a été de 3 800 $, contre tout juste un peu plus de 8 000 $ pour les jeunes qui ne vivaient pas chez leurs parents » (Barr-Telford et coll., 2003).

Le taux de recours aux prêts du PCPE semble traduire la différence relative aux besoins financiers des étudiants. Par exemple, il est plus élevé pour ceux qui vivent près d'un collège (41 %) que pour ceux qui vivent près d'une université (30 %). En revanche, le montant moyen du prêt du PCPE ne variait que d'environ 400 $ entre les trois groupes de proximité (tableau 2). Plusieurs raisons sont possibles. Par exemple, les jeunes ne vivant pas à distance de navettage d'une université sont plus susceptibles de fréquenter un collège situé à proximité. La limite du montant du prêt, qui est la même pour tous les étudiants, peut constituer un autre facteur.

Les jeunes femmes ont des taux plus élevés de recours au PCPE et d'inscription aux études postsecondaires

En 2000, les jeunes femmes avaient à la fois un taux plus élevé d'inscription à temps plein aux études postsecondaires et un taux plus élevé de recours au PCPE que les jeunes hommes. En moyenne, l'écart au chapitre de l'inscription était de 8 points de pourcentage (38 % comparativement à 30 %), tandis que l'écart entre les taux de recours au PCPE était de 5 points (34 % comparativement à 29 %) [tableau 3].

Les prêts aux familles à faible revenu sont mieux ciblés en Ontario

La région de l'Atlantique affichait le taux le plus élevé de recours au PCPE (45 % comparativement à 31 % ou moins ailleurs). Néanmoins, son taux moyen d'inscription aux études postsecondaires (30 %) s'apparentait à celui des autres régions, sauf l'Ontario (36 %) [tableau 4].

Parmi toutes les régions, l'Ontario ressort comme celle dont les prêts sont les mieux ciblés et dont les taux d'inscription sont répartis le plus également. Le taux moyen de recours au PCPE y était semblable à celui des autres régions, sauf l'Atlantique, mais l'écart entre les taux de recours chez les jeunes dont les parents avaient un faible revenu et ceux dont les parents avaient un revenu élevé y était le plus important.

Tableau 3 Inscriptions aux études postsecondaires et recours au PCPE selon le sexe

Revenu des parents	Jeunes de 18 à 24 ans	Inscrits à temps plein	Emprunteurs	
			Total	Prêt moyen
	milliers	%	%	$
Hommes	**1 072,0**	**29,5**	**29,2**	**4 025**
< 20 000 $	135,9	19,0	47,8	4 241
20 000 $ < 40 000 $	205,8	22,0	48,1	4 177
40 000 $ < 60 000 $	204,6	25,9	43,5	4 041
60 000 $ < 80 000 $	189,7	29,6	30,8	3 770
80 000 $ < 100 000 $	134,3	34,3	20,4	3 675
100 000 $ et plus	201,7	44,8	9,6	4 125
Femmes	**963,0**	**37,8**	**34,4**	**4 107**
< 20 000 $	115,6	26,0	55,6	4 307
20 000 $ < 40 000 $	183,9	30,6	55,3	4 266
40 000 $ < 60 000 $	183,7	34,4	47,7	4 182
60 000 $ < 80 000 $	172,1	37,4	37,1	3 877
80 000 $ < 100 000 $	122,1	42,6	23,7	3 866
100 000 $ et plus	185,4	52,7	11,2	3 877

Sources : Banque de Données administratives longitudinales, 2000; Programme canadien de prêts aux étudiants, 1999-2000

En outre, l'Ontario enregistrait l'un des écarts les plus faibles entre les taux d'inscription des jeunes dont les parents touchaient un faible revenu et ceux dont les parents touchaient un revenu élevé. Même s'il est tentant de conclure que les prêts mieux ciblés du PCPE représentent un facteur, les différences entre l'Ontario et les autres régions nécessitent un examen plus poussé.

Les jeunes immigrants ont des taux plus élevés de recours au PCPE et d'inscription aux études postsecondaires

Enfin, les étudiants de familles arrivées au Canada depuis 1980 affichaient un taux beaucoup plus élevé de recours au PCPE que les autres (45 % comparativement à 31 %). La différence se concentrait principalement dans l'intervalle de revenus parentaux de 40 000 $ à 100 000 $ (un écart d'environ 7 points de pourcentage). L'écart restant était attribuable au revenu plus faible des parents (p. ex., 58 % de ces étudiants immigrants avaient des parents dont le revenu était inférieur à 40 000 $, contre 29 % des autres étudiants) [tableau 5].

Tableau 4 Inscriptions aux études postsecondaires et recours au PCPE selon la région

Revenu des parents	Jeunes de 18 à 24 ans	Inscrits à temps plein	Emprunteurs	
			Total	Prêt moyen
	milliers	%	%	$
Atlantique	**234,6**	**30,3**	**45,4**	**4 680**
< 20 000 $	36,2	16,5	66,5	4 866
20 000 $ < 40 000 $	58,0	22,3	65,9	4 838
40 000 $ < 60 000 $	54,3	28,6	59,6	4 696
60 000 $ < 80 000 $	38,8	35,3	42,2	4 271
80 000 $ < 100 000 $	22,4	43,8	26,4	4 389
100 000 $ et plus	25,0	52,4	16,5	5 037
Ontario	**982,4**	**35,9**	**31,0**	**3 896**
< 20 000 $	108,1	25,7	56,0	4 141
20 000 $ < 40 000 $	172,7	28,6	54,6	4 062
40 000 $ < 60 000 $	177,1	31,9	46,9	3 966
60 000 $ < 80 000 $	177,0	34,1	34,5	3 603
80 000 $ < 100 000 $	130,7	39,0	20,9	3 467
100 000 $ et plus	216,8	49,6	8,3	3 898
Manitoba et Saskatchewan	**215,9**	**31,0**	**29,7**	**4 079**
< 20 000 $	30,4	14,9	46,9	4 327
20 000 $ < 40 000 $	47,7	23,9	47,4	4 182
40 000 $ < 60 000 $	46,7	28,7	41,0	4 126
60 000 $ < 80 000 $	39,6	33,9	26,8	3 920
80 000 $ < 100 000 $	24,2	40,9	18,6	4 219
100 000 $ et plus	27,2	52,5	10,1	3 556
Alberta	**284,6**	**30,7**	**30,9**	**3 753**
< 20 000 $	30,0	17,8	50,3	3 896
20 000 $ < 40 000 $	52,5	22,5	50,5	3 735
40 000 $ < 60 000 $	53,2	25,9	43,1	3 675
60 000 $ < 80 000 $	50,1	30,6	36,5	3 660
80 000 $ < 100 000 $	38,0	35,6	24,2	3 726
100 000 $ et plus	60,8	45,1	12,7	3 978
Colombie-Britannique	**316,6**	**32,3**	**28,2**	**4 279**
< 20 000 $	46,7	26,2	38,1	4 299
20 000 $ < 40 000 $	58,7	27,3	37,5	4 390
40 000 $ < 60 000 $	57,0	29,5	35,4	4 204
60 000 $ < 80 000 $	56,2	31,4	30,3	4 204
80 000 $ < 100 000 $	41,1	34,1	24,1	4 160
100 000 $ et plus	56,9	44,9	13,8	4 415

Sources : Banque de Données administratives longitudinales, 2000; Programme canadien de prêts aux étudiants, 1999-2000

Les jeunes immigrants avaient aussi des taux d'inscription à temps plein légèrement plus élevés. La différence était plus prononcée à l'intérieur des groupes de revenus parentaux similaires. Cela vient de ce que les revenus des parents d'immigrants sont plus faibles. Par conséquent, la différence globale dans les taux d'inscription est plus faible que celle observée à l'intérieur de tranches de revenu particulières.

Tableau 5 Inscriptions aux études postsecondaires et recours au PCPE selon le statut d'immigrant

Revenu des parents	Jeunes de 18 à 24 ans	Inscrits à temps plein	Emprunteurs	
			Total	Prêt moyen
	milliers	%	%	$
Immigrants récents[1]	**181,1**	**34,7**	**44,8**	**3 857**
< 20 000 $	52,8	29,2	50,5	4 196
20 000 $ < 40 000 $	51,9	32,1	54,4	3 868
40 000 $ < 60 000 $	32,6	35,1	52,3	3 721
60 000 $ < 80 000 $	20,5	38,8	40,4	3 406
80 000 $ < 100 000 $	10,9	44,3	28,4	3 528
100 000 $ et plus	12,4	52,8	11,5	3 709
Autres	**1 853,4**	**33,3**	**30,7**	**4 077**
< 20 000 $	198,5	20,4	52,6	4 343
20 000 $ < 40 000 $	337,9	25,2	51,6	4 284
40 000 $ < 60 000 $	355,5	29,4	45,0	4 168
60 000 $ < 80 000 $	341,3	32,9	33,7	3 859
80 000 $ < 100 000 $	245,5	38,0	21,8	3 807
100 000 $ et plus	374,7	48,5	10,4	3 787

1 1980 ou après.
Sources : Banque de Données administratives longitudinales, 2000; Programme canadien de prêts aux étudiants, 1999-2000

Résumé

Le PCPE est bien ciblé selon le niveau de revenu des parents. Si on laisse de côté la distinction entre les étudiants à charge et les étudiants indépendants, 52 % de tous les étudiants à temps plein du niveau postsecondaire dont les parents avaient un revenu inférieur à 40 000 $ ont reçu un prêt en 2000, comparativement à 14 % des étudiants dont les parents avaient un revenu de 80 000 $ ou plus. Toutefois, il subsiste des écarts considérables dans les taux d'inscription selon le niveau de revenu des parents. Par exemple, le taux d'inscription du groupe dont les parents avaient un revenu de 80 000 $ ou plus représentait près du double de celui du groupe dont les parents touchaient un revenu inférieur à 40 000 $ (44 % par rapport à 25 %).

Évidemment, les différences selon le revenu des parents ne sont pas entièrement attribuables à des facteurs financiers. Le niveau de scolarité des parents, même s'il est fortement corrélé au revenu, est un facteur encore plus important. Néanmoins, le faible revenu des parents demeure un obstacle significatif aux études postsecondaires.

Inscriptions aux études postsecondaires selon le niveau de scolarité des parents

Niveau de scolarité et revenu des parents	Université à temps plein	Collège à temps plein	L'un ou l'autre à temps partiel
		%	
Ensemble des jeunes	**19,2**	**12,7**	**10,8**
Université	**32,9**	**11,2**	**10,8**
< 20 000 $	27,5	9,8	12,1
20 000 $ < 40 000 $	27,4	11,0	10,2
40 000 $ < 60 000 $	27,5	11,3	11,9
60 000 $ < 80 000 $	29,6	11,9	11,5
80 000 $ < 100 000 $	33,0	12,1	10,9
100 000 $ et plus	39,4	10,7	9,9
Collège seulement	**15,8**	**16,1**	**11,4**
< 20 000 $	12,1	13,6	10,6
20 000 $ < 40 000 $	13,2	14,1	11,2
40 000 $ < 60 000 $	14,5	15,9	11,0
60 000 $ < 80 000 $	15,7	16,6	11,5
80 000 $ < 100 000 $	18,0	17,2	12,2
100 000 $ et plus	20,3	18,2	11,7
Aucunes études postsecondaires	**11,0**	**11,7**	**10,4**
< 20 000 $	8,8	9,3	9,4
20 000 $ < 40 000 $	10,2	10,4	10,1
40 000 $ < 60 000 $	11,2	11,6	10,6
60 000 $ < 80 000 $	11,6	13,6	10,9
80 000 $ < 100 000 $	12,9	13,5	10,9
100 000 $ et plus	14,5	15,1	11,6

Nota : Le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont exclus.
Source : Recensement de la population, 2001

■ Note

1 D'autres recherches ont démontré que la proportion de ceux qui fréquentent le collège est plus uniforme parmi les différents niveaux de revenu des familles (De Broucker, 2005). De plus, la majorité des jeunes de familles à faible revenu ont fréquenté le collège, tandis que ceux qui provenaient de familles à revenu élevé sont allés à l'université (Lavallée, Pereboom et Grignon, 2001).

■ Documents consultés

BARR-TELFORD, Lynn, Fernando CARTWRIGHT, Sandrine PRASIL et Kristina SHIMMONS. *Accès, persévérance et financement : premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires*, n° 81-595-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003, n° 007.

DE BROUCKER, Patrice. *Accéder aux études postsecondaires et les terminer : la situation des étudiants à faibles revenus*, Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 2005.

DROLET, Marie. *Participation aux études postsecondaires au Canada : le rôle du revenu et du niveau de scolarité des parents a-t-il évolué au cours des années 1990?*, n° 11F0019MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2005, n° 243.

FRENETTE, Marc. *Accès au collège et à l'université : est-ce que la distance importe?*, n° 11F0019MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003, n° 201.

JUNOR, Sean, et Alex USHER. *Le prix du savoir : l'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, Montréal, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 2004.

LAMBERT, Mylène, Klarka ZEMAN, Mary ALLEN et Patrick BUSSIÈRE. *Qui poursuit des études postsecondaires, qui les abandonne et pourquoi? Résultats provenant de l'Enquête auprès des jeunes en transition*, n° 81-595-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2004, n° 026.

LAVALLÉE, Laval, Bert PEREBOOM et Christiane GRIGNON. *Access to Postsecondary Education and Labour Market Transition of Postsecondary Students*, Programme canadien de prêts aux étudiants, Développement des ressources humaines Canada, 2001, rapport inédit.

Le présent article est fondé sur des recherches effectuées pour Ressources humaines et Développement social. L'auteur est reconnaissant envers David Cogliati, Leesha Lin, Jerry Situ, Khaled Jaber et Chris Muldowney du Programme canadien de prêts aux étudiants, ainsi qu'envers Marc Frenette et Tom Swoger de Statistique Canada.